numéro 20 JUIN 2013

La Lettre du CNML

ACTUALITÉS DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

ÉDITO

Rassembler toutes les volontés pour l'emploi des jeunes

Le projet de Cercle qui réunit le réseau des missions locales, des entreprises et des acteurs économiques a pour ambition de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, premières victimes de la crise que notre pays affronte.

C'est le résultat du travail mené par le CNML et son secrétariat général depuis 2006 pour faire reconnaître les compétences des équipes des missions locales auprès des grandes entreprises et des acteurs du monde économique. 11 000 professionnels œuvrent au quotidien pour accompagner les jeunes et trouver des solutions, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Nous le savons tous, les jeunes les plus frappés par le chômage dans notre pays sont ceux qui sont le moins qualifiés. Ils subissent davantage la précarité et sont les premières victimes du chômage. Nous devons tous nous mobiliser pour ces jeunes et utiliser tous les dispositifs et toutes les mesures utiles, comme les emplois d'avenir qui sont une véritable chance, un tremplin pour les jeunes en difficulté que nous accueillons quotidiennement.

Nous avons besoin de toutes les volontés et de tous les partenaires pour réussir ensemble. Le Cercle va nous permettre d'aller plus loin : il doit être porteur d'actions concrètes et de propositions à destination des pouvoirs publics, sur des thèmes et des objectifs partagés. Il sera le vecteur d'une communication soutenue sur les actions menées entre les entreprises et les missions locales. Six représentants de grands employeurs se sont particulièrement engagés dans ce projet en devenant membres du conseil d'administration : Muriel Bolteau directrice politiques et emplois du groupe Carrefour, Jean-François Connan directeur diversité et insertion du groupe Adecco, Michel Geiser, directeur général du Fafih, Mansour Zobéri, directeur de la promotion de la diversité du groupe Casino, Marc Pouly, chef du service de recrutement de la Marine Nationale et Stéphanie Bernard, directrice commerciale de Proman.

Le Cercle « Jeunes des missions locales destination entreprises » se réunira quatre fois par an en séminaire thématique avec l'apport d'experts des politiques de la jeunesse et de l'emploi. Les prochaines réunions sont prévues le 8 octobre et le 5 décembre. Je porterai à la connaissance du réseau les travaux à venir du Cercle.

Jean-Paul Dupré
Président du Conseil national des missions locales

À LA UNE

Lancement du Cercle Jeunes destination entreprises

C'est le 12 juin au Cercle suédois à Paris que Jean-Paul Dupré a lancé officiellement le Cercle « Jeunes des missions locales destination entreprises » (JDE) avec une vingtaine d'entreprises et organismes, partenaires économiques du CNML. Ce premier séminaire de travail était consacré au diagnostic de l'emploi des jeunes et au bilan des politiques publiques en faveur de la jeunesse durant ces trente dernières années, avec l'intervention de Florence Lefresne, chercheuse en socio-économie à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Les membres fondateurs du cercle JDE ont signés une charte d'engagement (voir page suivante).

Lire p. 4
Une délégation des missions locales en visite officielle au Sénégal

Lire p. 7
Questions à Christophe Valentie, chef du département développement de l'emploi et des compétences à la SNCF

Lire p. 9
Fiche pratique : la dématérialisation de la prescription des contrats aidés

Lire p. 10 et 11
Emplois d'avenir en Franche-Comté : les missions locales associées aux recrutements de l'Agence régionale de santé

↘ 1 147 000

Jeunes reçus en entretien par un conseiller en 2011,
voir page 2

Cercle Jeunes destination entreprises : les entreprises et organismes partenaires des missions locales s'engagent pour l'emploi des jeunes

Les jeunes portent le futur de notre pays. Leur donner accès à l'emploi et veiller à leur bonne intégration professionnelle, quels que soient leur parcours scolaire et leur origine sociale et culturelle, est une condition nécessaire à notre bien-être économique et social d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi, avec le président du Conseil national des missions locales, nous, dirigeants d'entreprises et d'organismes de branches professionnelles, sommes préoccupés par le chômage élevé des jeunes, dans notre pays et en Europe. Nous sommes en même temps persuadés que nombre d'entre eux, parmi les moins diplômés et les moins favorisés socialement, peuvent à terme répondre aux besoins en compétences que nous avons dans nos métiers. C'est pourquoi nous avons développé, depuis quelques années, des partenariats avec les missions locales pour faciliter l'accès des jeunes qu'elles accompagnent, à nos entreprises et à nos métiers.

Jeunes destination entreprises

Le cercle des entreprises et organismes partenaires des missions locales

Ces partenariats nous engagent déjà dans de nombreuses actions d'information et dans divers dispositifs innovants de recrutement, de formation par l'alternance, de parrainage. Ils ont apporté des résultats probants en termes d'insertion des jeunes dans nos entreprises et filières métiers et ils ont enrichi nos pratiques.

Forts de ces résultats, nous voulons aujourd'hui aller plus loin dans nos actions et nous décidons ensemble :
- De mutualiser nos bonnes pratiques et d'en informer largement les jeunes, la société civile et les entreprises.
- De développer des dispositifs et des partenariats nouveaux sur les territoires.
- De capitaliser nos expériences dans l'échange entre entreprises et avec les experts et les chercheurs concernés.
- D'être force de proposition auprès des pouvoirs publics et force d'entraînement et de soutien auprès des entreprises, pour créer les conditions d'accès à l'emploi des jeunes et, par là, contribuer au développement économique et social durable de nos territoires.

Les premières entreprises et organismes signataires de la charte sont :
ADECCO, AGEFOS PME, AREVA, GROUPE CARREFOUR, GROUPE CASINO, CCCA-BTP, CRIT, DCNS, ERDF, FAFIH, FEP-FARE, LYONNAISE DES EAUX, MARINE NATIONALE, OPCALIA, OPCATRANSPORTS, PROMAN.

L'activité des missions locales en 2011 : des contrats de travail plus nombreux pour les jeunes suivis par le réseau

Après la publication des chiffres d'activité 2011 par le CNML, la Dares, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère, publie son analyse annuelle du bilan d'activité du réseau. En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO, soit une baisse de 5 % sur un an. Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans en contact avec le réseau a continué néanmoins d'augmenter pour atteindre 1 365 000, dont 1 147 000 ont été reçus en entretien par un conseiller. L'activité globale s'est élevée à un peu plus de 4 millions d'entretiens individuels assurés.

Dans un contexte de chômage élevé et de poursuite du recul du taux d'emploi des jeunes, l'accès à l'emploi des jeunes reçus en premier accueil dans les missions locales se maintient en 2011 : 27,4 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de 6 mois, contre 27 % en 2010.

Au total, les jeunes reçus en entretien individuel en 2011 ont signé 637 000 contrats de travail au cours de l'année, soit 11 % de plus qu'en 2010. Cette hausse, comme celle de l'année précédente, est imputable aux contrats en intérim (+ 18 %) et aux contrats en alternance (+ 11 %), mais aussi aux CDD de droit commun et aux CDI qui ont augmenté de 12 % et 9 % respectivement.

Dares Analyses n° 34 – L'activité des missions locales et PAIO en 2011 (juin 2013).

Sur l'agenda du CNML ces dernières semaines

• **23 mai au CNML, 3e réunion du programme national d'animation et d'évaluation avec les animateurs régionaux des missions locales.** À l'ordre du jour :

– Point d'avancement sur le déploiement des emplois d'avenir : intervention de Sophia Agoumi, chargée de mission au cabinet du ministre du travail.
– Le recrutement des emplois d'avenir avec la SNCF et le Groupe La Poste : interventions de Christophe Valentie, chef du département développement de l'emploi et des compétences à la SNCF et de Gildas L'Her, responsable de l'accompagnement de l'évolution des métiers et de la mobilité à la direction du Courrier du groupe La Poste.
– Systèmes d'information : dématérialisation de la prescription des contrats aidés, formations prévues pour la mise en œuvre du futur système i-milo.
– Relation avec les entreprises : site www.jeunes-destination-entreprises.fr et nouveaux partenariats avec le CNCE-GEQ et la fédération française des banques.
– Démarche d'auto-évaluation des missions locales : présentation des outils du déploiement national.
Plus d'infos : karine.brard-guillet@emploi.gouv.fr

• **4 et 6 juin au CNML, formation sur la dématérialisation de la prescription des contrats aidés** en direction des assistants techniques régionaux Parcours 3 et des professionnels démultiplicateurs (voir la fiche pratique dans ce numéro). Plus d'infos : jean-christophe.brandouy@emploi.gouv.fr

• **7 juin en matinée au CNML, réunion du groupe de travail mobilité.** À l'ordre du jour :

– L'observatoire social des mobilités, présentation du projet, chiffres clés et retour sur l'enquête : une démarche portée par Voiture & co et Total, présentée par Marc Fontanes, directeur de projets chez Auxilia conseil.
– L'essaimage des plateformes de mobilités, expériences et projets menés par la FARE : intervention de Catherine Lestre de Rey, déléguée nationale de la FARE.
– D'une expérience locale à une modélisation et un transfert au niveau départemental : l'exemple du Pays de Langres, présenté par Monique Bechereau, directrice de la mission locale de l'arrondissement de Langres.
– Le projet mobilité et insertion : l'exemple picard de création des conditions de mobilité des jeunes et des professionnels, présenté par Wojciech Kondrat, de la mission locale de la Picardie Maritime.
Plus d'infos : marie-josephe.de-redon@emploi.gouv.fr

• **7 juin en après-midi au CNML, réunion du groupe de travail jeunes ruraux.** À l'ordre du jour :

– Mise en place d'une politique jeunesse sur un territoire rural, la place de la mission locale : projet présenté par Monique Bechereau, directrice de la mission locale de l'arrondissement de Langres.
– Jeunesse et ruralité, de l'observation croisée à l'analyse d'une situation critique : présentation de l'enquête des missions locales de la région Centre.
– Offre de services de la mission locale et couverture territoriale.
– Pistes de réflexions sur les indicateurs permettant de prendre en compte les spécificités des missions locales rurales. Plus d'infos : marie-josephe.de-redon@emploi.gouv.fr

• **17 juin à l'Assemblée nationale : réunion de bureau du CNML élargi aux présidents des Associations régionales des missions locales.** À l'ordre du jour :

– Point de situation sur les emplois d'avenir : intervention de Nathalie Hanet, conseillère au cabinet du ministre du travail.
– Avis sur le projet d'avenant aux contrats d'hébergement de Parcours 3 précisant les modalités de fin de contrat.
– Information sur la dématérialisation de la prescription des contrats aidés.
– État d'avancement du projet de nouveau système d'information i-milo.
– Création du Cercle Jeunes destination entreprises.
– État d'avancement des propositions relatives à l'animation opérationnelle du réseau portant sur la coopération et la clarification des missions du CNML, de l'UNML et de la DGEFP.

Retrouvez l'intégralité de l'agenda du CNML sur www.cnml.gouv.fr

Une délégation des missions locales en visite officielle au Sénégal

Près de 6 % des missions locales sont impliquées dans des opérations de coopération internationale selon le dernier bilan d'activité du CNML. Ces initiatives recouvrent des formes diverses de coopération : échanges de jeunes et de professionnels, activités humanitaires, service civique à l'international ou partenariats institutionnels et techniques. C'est dans ce cadre qu'une délégation des missions locales s'est rendue du 20 au 23 mai au Sénégal à l'invitation de l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues, rattachée aux services de la Présidence de la République du Sénégal.

Cette délégation était composée de Gilles Louf, maire de Tatinghem (Pas-de-Calais), président de la mission locale de Saint-Omer et de son directeur Jean-Luc Leroux, ainsi que d'André Montané, vice-président du Conseil général de l'Ariège, président du groupe de travail du CNML Europe-international. Pour la délégation, cet échange a permis de rencontrer tous les acteurs sénégalais impliqués dans cette coopération décentralisée et d'envisager concrètement la mise en œuvre de la convention signée le 20 décembre 2012 entre la mission locale de Saint-Omer et l'Agence sénégalaise pour l'emploi des jeunes des banlieues. Il s'agissait d'une part, d'approfondir les deux actions phares que constituent la construction d'un institut expérimental des métiers et le projet de ferme agricole intégrée et d'autre part, de réfléchir aux modalités de soutien du CNML aux acteurs français décentralisés et aux autorités nationales du Sénégal. Le temps fort de cette mission a été la séance de travail avec Premier ministre du Sénégal qui, au-delà des projets locaux, a tenu à échanger personnellement avec la délégation sur la construction de ce partenariat thématique autour de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sénégalais.

André Montané témoigne : « *J'ai profité de ce temps de travail pour valoriser l'engagement européen et international des missions locales, pour présenter le travail des professionnels de l'insertion et remettre au Premier ministre un message de confiance du président du CNML Jean-Paul Dupré, lui-même engagé à l'international dans des projets de coopération. Je souhaite témoigner de l'engagement profond des autorités sénégalaises pour la jeunesse de leur pays, tout comme de la mobilisation sur place de l'Ambassade de France au Sénégal pour la réussite de cette mission. Nous étions également accompagnés d'un entrepreneur du Nord-Pas-Calais qui a facilité nos déplacements et les contacts* ».

« *Après les initiatives des plates-formes ivoiriennes de service, soutenu par l'association nationale des directeurs de missions locales, j'ai pu à nouveau mesurer combien le modèle des missions locales intéresse et peut s'implanter en Afrique, comme ailleurs dans le monde. Cette action de coopération décentralisée revêt une forme d'urgence. Nous partageons ce sentiment d'urgence sur la nécessité de permettre aux jeunes de trouver une place dans nos sociétés pour permettre le développement de nos pays. Nous mettrons de notre coté tous les atouts pour que ce partenariat nous enrichisse mutuellement. La qualité des professionnels rencontrés sur place en fait partie* », conclut le président du groupe Europe-international.

– Très impliquée dans l'international, la mission locale de Saint-Omer a pour partenaires l'agence nationale de service civique, la DDCS du Pas-de-Calais, le conseil général et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Elle est membre du groupe Europe-international du CNML. La mission locale a déjà envoyé des jeunes en service civique au Congo pour participer à l'élaboration de lastratégie de mécénat d'une maison des jeunes, mettre en place des projets d'animation jeunesse, favoriser des rencontres entre jeunes et enseignants. Un volontaire en service civique a pour mission de renforcer les liens entre l'Institut français et la maison des jeunes.

– Depuis plusieurs années, l'Association nationale des directeurs de missions locales est engagée dans un partenariat avec la plateforme de services de Côte d'Ivoire, association qui fédère les missions locales émergentes dans ce pays.

– L'Agence française de développement (AFD) organise très régulièrement des échanges professionnels sur les questions de formation et d'insertion professionnelle en Afrique comme la rencontre du 13 juin dernier : L'insertion des jeunes en Afrique : comment la société civile inspire-t-elle l'action publique ?

– La socio-économiste Anne Lebissonnais, ancienne directrice de mission locale, consultante en développement pour le GRET, une ONG française, s'est notamment intéressée aux modèles de plateformes d'insertion du Niger et à Cap Insertion en Mauritanie. Télécharger l'étude d'Anne Le Bissonnais « Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger » sur le site du GRET.

La « Garantie jeunes », mesure en faveur des jeunes en grande précarité, sera mise en place en septembre

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan contre la pauvreté, le Premier ministre s'est vu remettre le 5 juin, par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, le rapport du groupe de travail sur la « Garantie jeunes ». La rencontre s'est déroulée en présence d'une des jeunes ayant participé aux travaux du groupe et de François Chérèque, chargé d'une mission de suivi du plan pauvreté.

Mesure phare de l'action du gouvernement en direction de la jeunesse en difficulté d'insertion, la Garantie jeunes démarrera comme prévu en septembre prochain. Pendant un an, elle visera 10 000 jeunes, sur 10 territoires pilotes, avant une montée en charge progressive sur l'ensemble du territoire national, d'ici 2016, pour 100 000 jeunes par an en rythme de croisière.

Le groupe de travail, qui réunissait des jeunes, des chercheurs, des représentants de l'État, des collectivités, des missions locales, de Pôle Emploi, des entreprises, des organismes de formation et des associations, a proposé un mode d'emploi de la mesure, construit autour de 3 principes structurants :

– Le premier : un public cible centré sur les jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi (les fameux « NEET »), en situation de grande précarité, pour la plupart en rupture familiale, et ayant trop souvent perdu l'espoir de s'en sortir.

– Le deuxième : un contrat d'engagements réciproques, annuel et renouvelable, entre le jeune et la mission locale qui le suit. Le jeune s'engage à suivre pas à pas les étapes du parcours qu'il construit avec les personnes qui l'accompagnent ; la mission locale lui octroie une allocation équivalente au RSA et s'engage à lui proposer un accompagnement intensif, donnant lieu à des propositions régulières de formation ou d'emploi.

– Le troisième : la mise en place de commissions partenariales pour décider des entrées et sorties du dispositif, en fonction du respect des engagements de chacun et de la réussite des parcours des jeunes.

Les 10 territoires pilotes seront choisis prochainement, sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt. À ce jour, de nombreux acteurs territoriaux se sont portés spontanément candidats. Selon le Premier ministre, il s'agit d'un signal fort, car « *un tel dispositif ne peut réussir sans l'implication de toutes les parties prenantes de la seconde chance* ». Le fichier à télécharger sur le Portail du Gouvernement contient le communiqué et le rapport (format zip).

Psychologues dans les missions locales : un dossier dans la revue Canal Psy

La revue Canal Psy, rattachée à l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2, publie cet été dans son numéro 104 un dossier titré : « Psychologue en mission locale : un métier singulier ? – Du soin psychique des jeunes en souffrances d'exclusion ». Il a été initié et coordonné par le groupe régional Rhône-Alpes des psychologues intervenant en missions locales et comporte huit articles : six de psychologues de Rhône-Alpes, un de Champagne-Ardenne et un qui résume les résultats de l'étude CETAF/CNML sur la santé mentale des jeunes en insertion. Le dossier constitue une étape importante avant le 10e séminaire national des psychologues intervenant en missions locales, qui aura lieu à Lyon le 11 octobre 2013, à l'initiative de l'URML Rhône-Alpes et du réseau national Psymel, avec le soutien du CNML.

Les jeunes en insertion sont en plus grande vulnérabilité sociale et présentent plus de risques en matière de santé mentale que les autres jeunes, mais ils n'accèdent pas pour autant aux dispositifs psychiatriques en dehors des périodes de décompensations ou de crises graves. À partir de ce constat, les auteurs posent comme postulat issu de leur longue expérience clinique que les missions locales sont des lieux privilégiés pour accueillir, contenir et prendre soin du mal-être et de la souffrance de ces jeunes, éventuellement pour les mettre en lien avec des lieux de soins.

Ils tentent à circonscrire les spécificités des dispositifs cliniques mis en place dans les mission locales ces vingt dernières années : souplesse et malléabilité, *méthode maïeutique* (le praticien pose des questions et avance ses réflexions pour faire émerger – « accoucher » – la parole et la pensée du jeune) et attitude active du clinicien, co-construction de la pensée dans des espaces transitionnels entre l'insertion et le soin, soutien de l'émergence et de la contenance d'affects violents, *orioplastie* (qualité qui soutient les limites psychiques), articulations étroites avec les conseillers dans le cadre d'une approche globale et remise en question continuelle de nos propres *lunettes sociales* (représentations).

En filigrane, ces pratiques cliniques en missions locales repositionnent le psychologue comme acteur social dans la cité (son action révélant un inévitable engagement sociopolitique) et posent la question de la nécessité d'une nouvelle étape importante de décloisonnement de la psychiatrie.

– Télécharger le bon de commande de Canal Psy n° 104 : Psychologue en mission locale un métier singulier ?

– Séminaire national 2013 des psychologues intervenant en missions locales, renseignements et inscription : Christis Demetriades dcri@neuf.fr

Logeo
Action Logement

Vous avez
MOINS DE 30 ANS

Vous êtes en
**APPRENTISSAGE,
CONTRAT PRO, ALTERNANCE**

**POUR VOUS AIDER
À PAYER VOTRE LOYER
BÉNÉFICIEZ DE**

AIDE MOBILI-JEUNE®

Jusqu'à 100 € / mois
cumulable avec l'APL

Téléchargez votre dossier sur
www.logeo.fr

Questions à Christophe Valentie, chef du département développement de l'emploi et des compétences à la SNCF

Quels sont les engagements de la SNCF pour les emplois d'avenir ?

La SNCF a toujours joué un rôle actif en matière d'emploi et d'insertion. Dès le mois d'octobre dernier, nous nous sommes engagés dans les emplois d'avenir en signant une convention avec le Premier ministre pour recruter. Notre ambition est d'intégrer 500 jeunes dans l'entreprise, avant fin octobre 2013. Nous voulons leur proposer un accompagnement et une formation de qualité, pour pérenniser le plus grand nombre de ces contrats à leur terme. L'ensemble des branches et domaines de la SNCF s'est mobilisé pour proposer des missions dans nos très nombreux métiers : l'accueil et l'orientation des voyageurs, l'entretien du patrimoine, l'assistance logistique aux équipes de production, le renfort administratif. Toutes ces missions sont des CCD 18 mois, renouvelables une fois. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, avec une forte proportion en Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et PACA, là où nous avons le plus d'établissements.

Quels sont les processus de recrutement, en quoi diffèrent-ils des recrutements classiques de la SNCF ?

Ce recrutement est centralisé au niveau national via les agences de recrutement SNCF qui traitent les dossiers de candidature en lien avec leurs correspondants régionaux de Pôle Emploi. Concrètement, c'est le correspondant régional Pôle emploi qui recueille les offres de mission, les saisit dans e-partenet et transmet à notre agence de recrutement les CV des candidats des missions locales ou de Cap Emploi. Par rapport à nos processus de sélection habituels, les sessions de recrutement ont été aménagées spécialement pour les emplois d'avenir. Elles ont été allégées, il y a moins de tests informatiques et une mise en situation individuelle remplace celle habituellement organisée collectivement. Ces sessions se décomposent en trois phases. Tout d'abord, un accueil et une présentation de la SNCF, du métier et du dispositif emplois d'avenir. Ensuite, des tests informatiques d'attention et de compréhension de texte. Enfin, un entretien avec le chargé de recrutement de l'établissement recruteur et le conseiller en recrutement de l'agence qui comprend une courte mise en situation, un questionnement sur les motivations, le ressenti des tests passés et la représentation du métier. Dans cet entretien nous recherchons à mesurer chez le jeune l'envie d'apprendre et le goût pour les métiers du service ou techniques.

Quelles formations allez-vous mettre en place pour ces jeunes ?

Les jeunes en emploi d'avenir bénéficient chez nous d'un parcours totalement individualisé qui intègre des remises à niveau en maths, en français, en utilisation de l'informatique, etc. Nous mettons en place des formations de pré-qualification à un métier. Les jeunes sont amenés à découvrir la SNCF et ils sont accompagnés avec des bilans individuels tout au long de leur contrat pour mieux construire leur projet professionnel d'intégration dans notre entreprise.

Comment organisez-vous le tutorat et quels services internes pouvez-vous proposer ?

Chaque jeune bénéficie d'un référent professionnel SNCF qui aide à la prise de poste, à la découverte de l'entreprise et de ses codes. Il est le relais d'information au sein de l'entreprise et suit l'évolution professionnelle. Un accompagnement global défini dans un contrat-cadre national confié à un prestataire, Auteuil Formation Continue, filiale des Apprentis d'Auteuil, est systématiquement mis en place pour chaque jeune. Cet accompagnement peut également concerner les managers et les référents professionnels du jeune. Les conseillers d'Auteuil Formation Continue font le lien avec les référents missions locales de chaque jeune. Ils rendent compte de toutes les informations et des éléments du parcours, afin d'enrichir régulièrement le suivi assuré par les missions locales, garantes de la cohérence de l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet professionnel. Nous pouvons aussi proposer aux jeunes les services de l'action sociale de la SNCF qui peuvent aider à résoudre des situations de logement, de garde d'enfants, etc.

Découvrir les métiers de la SNCF.

L'Engagement territorial au Port du Rhin à Strasbourg

Dans la zone du port de Strasbourg, deuxième port fluvial de France, l'ouverture des emplois d'avenir au secteur marchand est totale puisque toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, pourront embaucher des jeunes en emploi d'avenir. C'est le sens de la signature le 24 mai de la convention d'extension des emplois d'avenir, avec un objectif de 50 emplois à créer au bénéfice des jeunes des ZUS du Port du Rhin et du Neuhof. En savoir plus sur le site de la Direccte Alsace.

Opération « 1 Ehpad, 1 emploi d'avenir »

Encourager les maisons de retraite médicalisées à recruter des jeunes en emplois d'avenir, c'est l'objectif de l'opération « 1 Ehpad, 1 emploi d'avenir » lancée par Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, le 30 mai au Salon Santé-Autonomie.
Cinq conventions avec les employeurs sont déjà signées pour 7 250 emplois d'avenir dans les 7 217 maisons de retraite médicalisées et dix autres sont à venir. Le secteur de l'aide à domicile des personnes âgées est, lui aussi, mobilisé, déjà engagé pour un total de 5 250 emplois d'avenir.
Lire la suite sur le site du ministère.

« Allo formation emploi d'avenir », un numéro unique en Champagne-Ardenne

Depuis le 15 mai, ce numéro permet aux entreprises, associations ou collectivités locales d'accéder à une plate-forme téléphonique régionale entièrement dédiée à l'information sur les emplois d'avenir.
Le service « Allo Formation Emploi d'avenir », géré par l'ARIFOR, dispose d'une permanence de quatre personnes, chargées de donner aux employeurs un premier niveau d'information sur les modalités des emplois d'avenir et les démarches à effectuer. « Allo Formation Emploi d'avenir » est accessible au 03 26 21 83 22, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au coût d'un appel local.
Consulter le site de la Direccte Champagne-Ardenne.

L'Ile-de-France ouvre ses emplois d'avenir à l'ensemble du secteur marchand

Pour renforcer le dispositif, le préfet de la région d'Ile-de-France, Jean Daubigny a donné son feu vert à l'ouverture des emplois d'avenir à l'ensemble du secteur marchand. C'est désormais l'ensemble des employeurs franciliens qui sont éligibles aux emplois d'avenir.
En savoir plus sur le site de la Direccte Ile-de-France.

La région Ile-de-France cofinance les emplois d'avenir

La région Ile-de-France a voté, le 30 mai une subvention d'1,1 million d'euros pour la période 2013-2015 aux cinq OPCA les plus directement concernés par la formation des jeunes en emploi d'avenir : Uniformation (économie sociale et solidaire) pour former 400 jeunes, Unifaf (secteur sanitaire, social et médico-social) pour 1 000 jeunes, Agefos PME pour 200 jeunes, Opcalia pour 89 jeunes et l'Afdas (culture, de la communication et des loisirs) pour 25 jeunes. Au total la région devrait cofinancer la formation d'environ 1 800 jeunes en emploi d'avenir.

Retrouvez toute l'actualité des emplois d'avenir sur www.lesemploisdavenir.gouv.fr

RésidMob
Fabriquer la mobilité internationale des jeunes sur les territoires
8 et 9 juillet 2013 / St Étienne

La dématérialisation de la prescription des contrats aidés

Le contexte

Lancé dès 2010, le projet de dématérialisation de la gestion du contrat unique d'insertion (CUI) a pour objectifs de réduire les délais de traitement des données et d'en accroitre la fiabilité, de simplifier les démarches des employeurs et au final de permettre un pilotage plus efficace pour tous les intervenants. Les évolutions législatives et règlementaires nécessaires ont été introduites par les articles 7, 8 et 13 de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir et le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012. Ces évolutions juridiques sont entrées en vigueur au 1er novembre 2012. La dématérialisation de la prescription concerne tous types de contrat unique d'insertion : CUI-CAE, CUI-CIE, CAE-DOM et emplois d'avenir.

L'essentiel

Ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont supprimé la nature conventionnelle du CUI. Ainsi la convention tripartite conclue entre le futur salarié, l'employeur et le référent chargé du suivi de l'insertion professionnelle, est remplacée par une décision administrative d'attribution de l'aide.

Le CUI est désormais un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, au titre duquel est attribuée une aide à l'insertion professionnelle, dont la décision d'attribution est prise par :

– Soit, pour le compte de l'État, par Pôle emploi, les missions locales ou les Cap emploi ;

– Soit par le président du conseil général lorsque cette aide concerne un bénéficiaire du RSA financé par le département (il peut déléguer tout ou partie de cette décision d'attribution à Pôle emploi ou à tout autre organisme qu'il désigne à cet effet).

• La dématérialisation de la prescription se met en place de manière progressive, en deux phases

– Une phase M1 qui consiste en une saisie assistée du CERFA par le prescripteur, suivie d'une transmission d'un flux d'information électronique à l'organisation payeur de l'aide, l'ASP. Un flux papier est maintenu (envoi du CERFA signé) et donne lieu à réconciliation par l'ASP avec le flux dématérialisé avant validation et mise en paiement. Pour les missions locales, la phase pilote est en cours, la formation de 80 professionnels démultiplicateurs a été réalisée les 4 et 6 juin derniers au CNML et les fonctionnalités seront déployées en trois vagues entre le 1er et le 15 juillet 2013.

– Une phase M2 pour laquelle le flux papier disparaît et qui nécessite par conséquent l'envoi d'un flux informatique accompagné d'un certificat électronique qui porte la signature du prescripteur. Pour les missions locales, cette phase sera mise en œuvre dans le cadre du nouveau système d'information i-milo.

Important : Les missions locales assurent une responsabilité juridique dans la prescription d'un CUI, pour le compte de l'État.

Comme toute décision administrative, la décision d'attribution doit être notifiée à l'employeur (la notice d'information du cerfa a valeur de notification en phase M1). Elle est susceptible d'un recours administratif (gracieux auprès de la mission locale ou hiérarchique auprès du préfet de région) ou d'un recours contentieux auprès du juge administratif. Voir sur le site vie-publique.fr : De quels recours dispose-t-on pour contester une action de l'administration ?

Cette dématérialisation des flux entre les prescripteurs et l'ASP est complétée par un volet visant à simplifier la gestion des contrats aidés pour les employeurs, grâce à un portail qui leur est spécifiquement dédié, SYLAé. Ce portail permet de saisir les coordonnées bancaires, de signaler ruptures et suspensions du contrat et de suivre les versements de l'aide attribuée.

En savoir plus

Instruction technique relative à la mise en œuvre de la dématérialisation de la prescription des contrats aidés et de la transformation de la convention du CUI et l'emploi d'avenir en une décision d'attribution d'aide – DGEFP, 10 juin 2013.

Retrouvez toutes les fiches pratiques sur www.cnml.gouv.fr

Emplois d'avenir en Franche-Comté : les missions locales associées aux recrutements de l'Agence régionale de santé

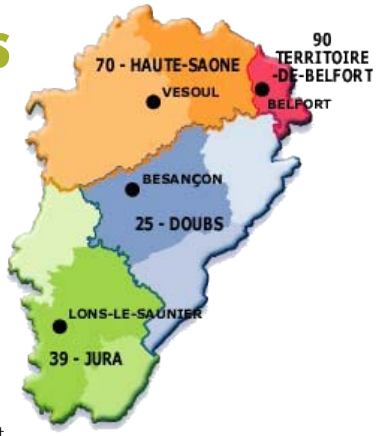

▲ Une jeune salariée recrutée en emploi d'avenir signe son contrat le 8 mars à l'ARS en présence du ministre de l'économie et des finances et d'Estelle Pigny, directrice de l'EHPAD de Montferrand-le-Château (25).

178 emplois d'avenir – aides-soignants et aides médico-psychologiques – ont été créés avec l'intervention de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté qui met en œuvre la circulaire sur les emplois d'avenir dans les établissements de santé, publics et privés. L'ARS coordonne son action avec le Conseil régional (participation financière complémentaire), les Opca pour la construction du parcours de formation diplômant, et les missions locales pour la recherche et l'accompagnement des jeunes pouvant occuper ces emplois et évoluer vers les concours spécifiques à ces métiers.

Dès la sortie des textes officiels sur les emplois d'avenir, l'ARS de Franche-Comté avait lancé une enquête auprès des structures médico-sociales et sanitaires, pour connaître leurs besoins en GPEC à trois ans. Nadia Mainy, chargée de mission emplois d'avenir à l'ARS explique : « *Cette anticipation était une volonté de notre directrice générale, Sylvie Mansion. Au vu des résultats de l'enquête, l'ARS s'est mobilisée sur un objectif : répondre avec le dispositif des emplois d'avenir à près du tiers des besoins en professionnels de santé affichés par les 52 % des 371 structures régionales ayant répondu à l'enquête. Il s'agit essentiellement de postes d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques. Une étude d'un organisme régional, l'EFIGIP, avait mis en évidence le fait que nous serions en tension sur ces métiers et que ces qualifications répondaient parfaitement au dispositif des emplois d'avenir. Nous nous sommes concertés avec les fédérations d'employeurs, les organisations syndicales et les OPCA avant de définir quel serait précisément le soutien de l'agence. Les missions locales étant les principaux prescripteurs pour les postes à ouvrir, nous avons contacté leur animatrice régionale.* » S'il n'y avait pas de contact direct entre l'animation du réseau et l'ARS, les missions locales et les établissements de santé collaboraient déjà pour le recrutement et la formation des jeunes. Entre le réseau, mis en première ligne par le gouvernement dans ce dispositif et l'ARS, la convergence d'objectifs est manifeste. D'autant plus que l'ARS a délégué des moyens importants aux établissements et veut que cet effort soit relayé par tous. 6 000 € pour le parcours de qualification (préparation et inscription aux concours, année de formation), 12 830 € d'aide à l'emploi correspondant à 25 % du salaire pour 36 mois : l'ARS apporte 18 830 € par poste créé aux structures prêtes à s'engager (versée en une seule fois dès que l'accord de l'ARS est obtenu), soit une enveloppe régionale de 3,35 millions d'euros pour 2012-2013. Dispositif complété par le Conseil régional, à la fois pour la formation, et concernant la rémunération, pour les employeurs hors secteur public.

Une formation initiale d'intégration

« *Nous sommes associés étroitement à la démarche*, confirme Brigitte Lemarchand, animatrice régionale des missions locales de Franche-Comté. *Le travail d'ingénierie et la démarche partenariale de l'ARS peuvent être qualifiés d'exemplaires. Dès que nous en avons eu connaissance, Nadia Mainy est intervenue en réunion régionale auprès des référents emplois d'avenir du réseau. Chaque mission locale a reçu la liste des postes à pourvoir sur son territoire, les profils recherchés et le nom des établissements recruteurs. Depuis, les échanges sont réguliers tant au niveau régional que local. Nous travaillons par exemple sur les parcours de formation : il s'agit de préparer les entrées en concours 2014 et 2015.* » Premier étage de la formation à ces métiers, propre à rassurer certains établissements un peu frileux sur l'arrivée des jeunes ayant pas ou peu de qualifications : « *La préparation des jeunes à l'intégration dans les établissements et au respect des contraintes spécifiques au secteur sanitaire et social. L'ARS nous a communiqué la liste des organismes de formation retenus par territoire ainsi que les contenus pédagogiques proposés,* » précise Brigitte Lemarchand. Deux modules ont été élaborés avec les instituts de formation en soins infirmiers, une formation « Intégration » sur ▶

Emplois d'avenir en Franche-Comté : les missions locales associées aux recrutements de l'Agence régionale de santé

2 jours, pour que les jeunes repèrent les métiers existants dans la structure, se situent dans cet environnement de travail, découvrent la culture soignante, respectent les règles d'hygiène de base. Une formation complémentaire a été créée pour les tuteurs. Certains jeunes entrés dans le dispositif n'en auront pas besoin puisqu'ils étaient déjà en poste, dans le cadre de CAE par exemple. À l'inverse ceux qui sont plus éloignés de l'emploi peuvent bénéficier en amont de leur recrutement, d'un stage individualisé de formation par alternance, dispositif proposé aux employeurs et financé par le Conseil régional de Franche-Comté.

Trouver les bons profils

Les missions locales de Franche-Comté qui apportent à l'ARS leur expérience de l'accompagnement et leur connaissance du public cible ont saisi l'opportunité que représente l'initiative de l'ARS : « *L'intérêt de recruter des jeunes en emplois d'avenir dans le cadre d'une GPEC effectuée à cette dimension, c'est évidemment la pérennité de l'emploi. Le jeune remplacera à terme un salarié dont le départ a été anticipé. C'est aussi l'esprit du contrat de génération. L'enjeu pour le réseau, c'est donc de réussir l'adéquation entre profils des jeunes et postes proposés, de soutenir dans la durée des parcours d'intégration et de formation conduisant avec succès aux concours obligatoires pour continuer dans les métiers identifiés.* » La mobilisation du réseau autour du projet est totale (lire encadré) : « *Les emplois d'avenir font l'objet d'un engagement régional pris par l'ensemble des 10 missions locales, au démarrage du dispositif. Pour les jeunes, les emplois d'avenir signifient emploi et qualification. Pour le réseau, ils sont l'occasion de démontrer, si cela est encore nécessaire, une capacité à piloter un programme, à construire un parcours de formation, à mener un jeune non qualifié au diplôme et à l'emploi dans un secteur qui recrute.* »

Au 7 juin 2013, en Franche-Comté, 554 emplois d'avenir sont prescrits, dont 541 réalisés par les missions locales (13 par Cap emploi). À cette date, le niveau régional de prescriptions d'emplois d'avenir en Franche-Comté (36,23 %) est de 7,8 points supérieur au taux moyen national.

Pilotage du dispositif : un partenariat « exemplaire »

Brigitte Lemarchand évoque le partenariat exemplaire développé à l'échelle régionale autour des emplois d'avenir : « *une opportunité offerte de consolider les liens avec des partenaires historiques comme Pôle emploi ou d'en créer de nouveaux avec d'autres acteurs de la formation et de l'emploi* ».

Les principaux éléments du dispositif :
– une cellule de suivi se réunit tous les mardis, animée par la Direccte, avec des représentants de l'ASP, de Pôle emploi, de Cap emploi, du Conseil régional et de l'ARML,
– chaque mois, l'ARML intervient avec Pôle emploi lors de la réunion régionale du service public de l'emploi qui comporte systématiquement une séquence emploi d'avenir,
– des points de suivi réguliers entre l'ARML et l'ARS pour le déroulement des parcours soutenus par l'ARS en partenariat avec le Conseil régional,
– un outillage régional, en lien avec le niveau national : kit prescripteurs, questions-réponses, guide du financement de la formation,
– des rencontres régulières entre le service public de l'emploi régional et les autres acteurs du dispositif : DRJSCS, ARS, CNFPT, Usgeres, CRESS, Uniformation, Opca, fédérations professionnelles…
– la convention entre AGEFOS PME et l'ARML signée en 2012 vient d'être renouvelée pour intégrer le soutien spécifique de l'Opca au dispositif emplois d'avenir.

Emplois d'avenir dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

La circulaire du 3 avril 2013 précise les modalités du dispositif pour le secteur sanitaire, social et médico-social. Elle se présente sous la forme de fiches synthétiques : Rappel de la règlementation sur le dispositif des emplois d'avenir ; Les modalités de recrutement des emplois d'avenir ; Formation et accompagnement du jeune en emploi d'avenir ; La fin de l'emploi d'avenir : sortie du dispositif et perspectives ; Les indicateurs de suivi du dispositif des emplois d'avenir dans les secteurs sanitaire, social et médico-social ; Exemples de fiches de postes sur les emplois cibles ; Articulation du dispositif emploi d'avenir – Pôle emploi et missions locales ; Liste des correspondants régionaux des missions locales.
La circulaire relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, publics et privés à but non lucratif.

> L'ONPES publie son rapport thématique annuel « Penser l'assistance »

Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, a reçu jeudi 16 mai 2013 du président de l'ONPES, Jérôme Vignon, le rapport thématique annuel « Penser l'assistance ». Ce document propose des pistes de travail pour mieux accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie, automatiser le système de versement des droits au maximum et mieux évaluer et analyser les effets des politiques de solidarité. Plus d'informations sur le site du CNLE.

> Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés (CEREQ)

Les jeunes issus des ZUS connaissent depuis dix ans des difficultés d'insertion croissantes. La dégradation a particulièrement affecté les hommes. Au-delà d'origines sociales défavorisées et de faibles niveaux de formation, ils semblent plus qu'hier pâtir de « l'effet quartier ». Pour les femmes des ZUS, au contraire, cet effet s'estomperait, constate le CEREQ qui a suivi trois groupes de jeunes (1998, 2004 et 2007) pendant leurs trois premières années sur le marché du travail, chacune faisant face à une conjoncture économique moins favorable que la précédente. Télécharger la synthèse de l'étude et écouter l'interview d'Alberto Lopez, directeur du CEREQ sur France Info.

> Convention collective des missions locales : représentativité syndicale

Un arrêté du 11 juin 2013 fixe la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des missions locales et PAIO du 21 février 2001, et leur poids dans la branche, pour la négociation des accords collectifs prévue au titre de l'article L. 2232-6 du code du travail. Arrêté du 11 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des missions locales et PAIO des maisons de l'emploi et PLIE (n° 2190).

> La mission locale du Choletais communique

La mission locale a mis en ligne deux supports d'information : unepage facebook à destination des jeunes pour l'actualité des offres d'emploi, des formations, des initiatives locales ; le site www.missionlocaleducholetais.org qui informe le public de l'offre de service.

> Journée départementale des missions locales du Val-de-Marne

Dans ce département, le réseau des missions locales a organisé le 11 juin une journée d'échanges et de réflexion sur le thème de l'orientation des jeunes, en partenariat avec l'université de Paris X et L'INJEP, et avec la participation de représentants du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général du Val-de-Marne. Voir le programme sur le site du CNML.

> Génération Y : le dossier documentaire des missions locales des Pays de la Loire

À l'occasion du 30e anniversaire du réseau, une journée professionnelle a rassemblé en décembre, les 410 salariés des 21 missions locales des Pays de la Loire pour réfléchir sur la génération Y et mieux comprendre les jeunes et leurs comportements. Le Carif Oref publie un flash spécial sur l'évènement et un dossier documentaire très complet sur la « génération Y ».

Décès de Colette Marin

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Colette Marin, présidente de la mission locale de Montargis – Gien, à la suite d'une longue maladie. La première adjointe au maire d'Amilly (Loiret) était présidente de la mission locale depuis 2008 et très attachée à ne jamais oublier la genèse du réseau, les raisons de sa création et ce qu'elle considérait comme les « fondamentaux incontournables » du rapport Schwartz.

PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL DES MISSIONS LOCALES

Les Borromées 2,
1 avenue du Stade de France
93 201 Saint-Denis
Tél. 01 44 38 34 96
Mél. info.cnml@emploi.gouv.fr

Directeur de la publication : Vincent Delpey

Rédacteur en chef : Yves Auton

On participé à ce numéro :
Jacques Bonnet, Karine Brard-Guillet, Amaria Sekouri, Edtih Stieglitz, Christis Demetriades, Jean-Christophe Brandouy, Maud Lambert, Brigitte Lemarchand, Nadia Mainy

Réalisation : Desk 53

Crédit photo : CNML, J-L Bonvalot/ARS de Franche-Comté, SNCF